

Conseil Municipal **Séance du 23 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothee, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, VAULTIER Lucie, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore, LEFÈVRE Véronique

M. Daniel COCU désigné conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Le 09 novembre, M. le Maire a rencontré Mme Rachinel du service Unité Scolaire des Services Communs afin de compléter le cahier des charges du projet d'aménagement des cours d'écoles, et de vérifier les subventions possibles pour ce projet. (Fonds de concours, DETR/DSIL, fond vert) Dans le département la politique est d'attribuer soit la DETR/DSIL soit le fond vert. Les deux ne peuvent se cumuler, il est nécessaire d'effectuer des simulations pour choisir l'aide la plus favorable.

Le 10 novembre, M. le Maire a assisté au conseil d'école du R.P.I. Le règlement intérieur n'a pas été modifié. L'effectif actuel est de 137 (67 à St Germain & 70 à Pierreville. Cinq de moins par rapport aux prévisions en raison déménagement, départ en classe Ulys...) Les prévisions pour la rentrée 2024/2025 sont de 146 élèves. Présence de deux AESH pour 3 élèves. Le spectacle de Noël aura lieu le 15 décembre. L'exercice incendie a été effectué le 26.09.2023, le prochain aura lieu au mois de février 2024.

Compte-rendu de la réunion plan Vélo du 14 novembre 2023 à St Pierre L'église, 5 grands thèmes :

- La gouvernance : L'agglomération coordonne (AMO)
- Infrastructure : 3 grandes périodes de développement : 2024->2027 / 2027-2030 / 2030 ->
- Services intermodalité : station Vélo/Bus (1 à Bricquebec) et Location Vélo
- Communication et sensibilisation : La pratique du vélo / Vélo enfant / Vélo seniors
- Tourisme/sport

Le 15 novembre, M. le Maire a assisté à une réunion d'information sur le Fond Leader Européen. Ce fond privilégie trois axes, dont deux pourraient concerner notre commune dans le cadre du projet d'aménagement des cours d'écoles.

Le 16 novembre, dans le cadre du projet salle intergénérationnelle, M. le Maire et M. Daniel Cocu ont reçu en mairie, un représentant de la DDTM, ainsi qu'un architecte et un conseil paysagiste de l'état. Cette procédure est normale, il est logique que l'état ait un droit de regard sur les projets qu'il subventionne. Ils n'approuvent pas spécialement les choix de l'architecte (toit à quatre pentes, toiture trop haute, emplacement de la salle...) Ils doivent transmettre un avis par écrit. Mme Hulin, architecte, a été contactée par téléphone pendant cette réunion. Elle a défendu son projet. Un point sera effectué avec Mme Hulin, lorsque l'avis consultatif des trois représentants de l'état sera reçu.

Le 16 novembre, M. le Maire a assisté à une réunion de la commission gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La commission a travaillé sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) pour la période 2024/2026.

Le 20 novembre, M. Philippe Salley a assisté à une réunion du Groupe de Travail «Voirie» au Pôle de Proximité de Les Pieux. Total des travaux de voirie du service commun réalisés à St Germain 2.958,33 €.

Le 21 novembre, toujours pour le projet aménagement cours d'écoles, M. le Maire a assisté à une visio-conférence avec le CAUE et Mme Rachinel, du service unité scolaire du Pôle de Proximité de Les Pieux au sujet de l'aménagement des Cours d'École. Dans l'immédiat, compte tenu de la vente en cours des écoles, il est difficile de savoir qui doit prendre la gouvernance du projet et faire les demandes d'aides. La vente étant programmée le 23 janvier 2024, un nouveau point sera effectué à l'issue.

Le 23 novembre, M. le Maire a assisté à une réunion du Groupe de Travail « Petite Enfance » au Pôle de Proximité de Les Pieux. Il est prévu une augmentation d'environ 14% pour les charges d'eau et d'électricité, pour le personnel une augmentation de 5% du point d'indice. Il est prévu un changement de méthode de pointage des enfants présents.

DECISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé de modifier les crédits votés sur le budget 2023, notamment pour exécuter l'admission en non-valeur, la cession au profit de M et Mme ABRAHAM et poursuivre le plan d'adressage.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire les décisions modificatives comme suit et donne tous pouvoirs pour l'exécution des présentes délibérations à M. le Maire :

DE2023112301

Compte 65888 (DF) – 1.620,00 €

Compte 6541 (DF) + 1.620,00 €

DE2023112302

Compte 21568 (DI) – 8.652,62 €

Compte 2152 (DI) + 8.652,62 €

DE2023112303

Compte 023 (DF) – 785,00 €

Compte 65888 (DF) + 785,00 €

Compte 021 (RI) - 785,00 €

Compte 024 (DI) + 785,00 €

REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION LIBRE POUR 2023 (DE2023112304)

Par délibération du 28 septembre 2023, le conseil communautaire a arrêté le montant de l'attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2023.

Celle-ci doit permettre de corriger certaines erreurs ou omissions, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet également de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal. La révision de l'AC libre 2023 permet à la communauté d'agglomération de compenser les pertes communales liées au FPIC depuis 2019, dans le cadre de la révision du pacte fiscal et financier qui interviendra au conseil communautaire du 7 décembre prochain, suite aux premières retombées fiscales de l'EPR.

De plus, celle-ci doit permettre de corriger certaines données, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet enfin de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire.

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 28 septembre 2023 de la communauté d'agglomération arrêtant le montant de l'AC libre 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant d'AC libre 2023, tel que délibéré par la communauté d'agglomération AC libre 2023 en fonctionnement budgétaire de 61.952,00 € et de – 7.634,00 € en investissement.

COURS D'ECOLES

Un chantier participatif devrait être effectué avant la fin de l'année scolaire. Ce chantier pourrait être effectué avec la participation des enfants, des parents d'élèves, des enseignants, de l'employé communal et des élus. La fabrication d'un placard de rangement du matériel de sport pourrait être envisagée.

Dans le cadre du projet d'aménagement des cours d'école, il est nécessaire de prévoir un comité de pilotage, il faudrait trois conseillers en plus de Mme Lefèvre-Feuardent et M. Philippe Soinard qui suivent ce dossier depuis le début.

M. Michael LOUBAYÈRE, Mme Lucie VAULTIER et Mme Sylvie EUDES se proposent pour intégrer ce comité, ce qui est accepté par l'ensemble du conseil.

ADRESSAGE (DE2023112305)

Le conseil avait choisi deux entreprises différentes pour les panneaux de rue et les poteaux. Après vérification, il s'avère que le matériel n'est pas forcément compatible, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur ce sujet. M. le Maire soumet donc plusieurs devis de panneaux et de poteaux :

- Un devis d'un montant de 13.292,48 € TTC de l'entreprise OLG BURO

- Un devis d'un montant de 9.239,16 € TTC de l'entreprise LACROIX

- Un devis d'un montant de 8.912,15€ TTC (sans les poteaux) du Pôle ESAT & Entreprise Adaptée

- Un devis d'un montant de 6.295,46 € TTC (que les panneaux) et un devis de 1.663,04 € TTC (pour les poteaux) soit 7.958,50 € TTC au total de l'entreprise Cotentin Signalisation.

L'entreprise Cotentin Signalisation peut assurer la pose des panneaux de rue pour un montant de 5.796,00 € TTC.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Cotentin signalisation pour les panneaux, les poteaux et la pose, soit un montant total TTC de 13.754,50 € et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

ÉGLISE

Réparation de la cloche : le 02 novembre, l'architecte des bâtiments de France a transmis pour approbation au conservateur régional des monuments historique la demande de subvention pour l'entretien de la cloche, en précisant que rien ne peut être commencé ou signé avant l'autorisation d'exécution du Préfet de Région.

Ce jour 23 novembre, nous avons reçu un courrier du Préfet informant qu'une subvention d'un montant de 1.613,00 € a été accordée, à charge pour la commune de lui transmettre une déclaration de commencement d'exécution, puis une déclaration de fin de travaux accompagnée des factures acquittées, faute de quoi le remboursement de tout ou partie de la subvention sera exigé.

Suite à la tempête Ciaran, de nombreuses ardoises se sont envolées. Il y a plusieurs trous dans la toiture et l'eau s'infiltré à l'intérieur. La toiture aurait dû être refaite depuis plusieurs années, les crochets sont complètement rouillés et cassent dès qu'on les touche. De ce fait, les entreprises refusent de monter sur le toit, dès qu'ils touchent à une ardoise, ils en font tomber plusieurs.

M. le Maire a demandé la conduite à tenir aux Bâtiments de France, voici la réponse : *« Malheureusement, Il me paraît peu probable que la couverture puisse être refaite rapidement, tant pour des raisons de procédure d'autorisation que pour le financement. Il va falloir protéger ou réparer les manques en attendant la réfection. Il faut insister auprès des entreprises pour qu'ils interviennent. Il s'agit d'entretien. Vous pouvez les faire intervenir dès que possible. »*

CAMPING

DE2023112306

Mme Durel vit huit mois de l'année sur le camping de Saint Germain Le Gaillard, et quatre mois dans camping en Bretagne. Elle souhaite vivre à l'année à St Germain. Elle sollicite l'autorisation de ramener son mobile-home de Bretagne sur notre camping, et propose à la commune d'acheter celui qu'elle occupe actuellement. M. le Maire et Mme Le Calvez l'ont visité. Il s'agit d'un mobile-home de 6 places (deux places dans la pièce de vie, une chambre avec un lit 140, une chambre avec deux lits superposés), une petite terrasse et un abri de jardin. L'ensemble est propre et en bon état, sauf l'abri de jardin qui est ancien. Mme Durel en demande 10.000,00 € négociables.

Le contrat de Mme Durel en Bretagne se termine en octobre 2024. Si elle se fait, cette opération serait effective courant octobre/novembre 2024.

Le conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de charger M. le Maire de négocier le prix d'achat.

DE2023112307

M. Mignot propose de louer 100€/mois la parcelle qui se trouve à côté de la sienne. Elle n'est pratiquement jamais louée dans l'année et est difficile à louer, il faut passer sur la parcelle Mignot pour y accéder et elle sert également d'issue de secours pour le camping.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de lui louer cette parcelle pour 100,00 € par mois et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

La commune dispose d'un logiciel de gestion et de réservation pour le camping. Aucun personnel n'a suivi de formation pour cet équipement qui de ce fait est sous-utilisé. Par exemple : Mme Ledanois effectue plusieurs manipulations pour sortir une facture, alors que le logiciel devrait la sortir en une fois.

Un devis a été demandé, pour l'instant seule la réponse en présentiel près de Lyon (69) nous a été transmise. Il s'agit d'une formation de 10h30 (1jour et demi) il s'élève à la somme de 1 512,00 € TTC. A cela il faut ajouter le transport et l'hébergement.

SALLE INTERGENERATIONNELLE

Dans l'attente de l'avis du paysagiste et de l'architecte conseil, aucune décision ne peut être prise, le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

TEMPETE CIARAN

Suite à la tempête Ciaran, la commune de Saint Germain Le Gaillard au camping a subi plusieurs dommages. Des devis de réparations ont été demandés par M. Philippe Salley.

- Au camping, le bardage du pignon d'un mobile-home s'est envolé (un devis reçu de l'entreprise Avoine 1.730,58 €)
- Au stade, un pylône d'éclairage est tombé (en attente du devis)

- A l'église, de nombreuses ardoises se sont envolées (en attente du devis)
 - Sur le parking, les toilettes publiques en bois sont complètement détruites
 - A la mairie, un morceau de faitage s'est envolé, la réparation a été effectuée.
 - Un arbre chasse du prieuré est tombé. Il va être débité par l'entreprise Mabire.
- Ces dégâts ont été signalés à l'assurance GROUPAMA sauf les toilettes publiques qui n'étaient pas assurées et l'arbre que l'assurance ne prend pas en compte.

Suite à cette tempête, plusieurs hameaux sont restés sans électricité pendant parfois près de six jours. A chaque fois les pannes électriques étaient dues à un arbre ou des branches tombées sur les fils électriques. En conséquence, M. le Maire demande que quatre conseillers recensent dans la commune tous les arbres « dangereux » pour le réseau électrique ou le réseau téléphonique et qu'un courrier demandant l'élagage soit envoyé à tous les propriétaires. Mme LE CALVEZ Anne, M. LOUBAYÈRE Michael, Mme LEBLOND Mélanie et Mme EUDES Sylvie se portent volontaires pour cette mission.

SUBVENTIONS

DE2023112308

Le conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de verser une subvention de 80,00 € Hôpital Necker-Enfants malades et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention l'association REVES DE2023112309

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par une abstention et onze voix pour décide d'accorder une subvention de 200,00 € à cette association et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

DE2023112310

Le Secteur d'Action Gérontologique (SAG) du Canton des Pieux, organise le samedi 20 avril 2024 sa fête annuelle inter-générations. Un goûter sera offert dans la salle communale de St Germain Le Gaillard. Mme DELACOUR présidente du SAG sollicite la gratuité de la salle. Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder la gratuité de la salle communale et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil que :

- Les différentes demandes de subventions DETR/DSIL 2023 n'ont pu être présentées à la programmation cette année. Pour chaque demande de subventions (salle intergénérationnelle, rénovation éclairage public, fenêtres salle) un courrier demandant le renouvellement de la demande de subventions 2023 sur 2024 a été transmis, comme le prévoit la procédure.
- Le conseil communautaire de l'Agglomération du Cotentin a décidé d'attribuer des fonds de concours pour la salle intergénérationnelle et pour la rénovation de l'éclairage public. Les fonds seront versés lorsque les travaux seront terminés.

- Une subvention de 1.096,00 € provenant du produit des amendes de police a été versée à la commune pour le radar pédagogique.

- La deuxième tranche de travaux sur l'éclairage public, qui devait se faire courant décembre 2023, est repoussée à la troisième semaine de janvier 2024, en raison du retard pris avec la tempête Ciaran.

- La vente des écoles à l'Agglomération de Cotentin, sera signée chez le Notaire de Bricquebec, dans le 23 janvier 2024.

- La page Facebook de la commune possède désormais 402 abonnés.

- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 13 janvier 2024 à 18 heures.





- La FDGDON 50 mets fin, ce vendredi 24 novembre en fin de journée, aux nouvelles demandes de destruction de nids de frelons asiatiques dans le cadre de la lutte collective pour la saison 2023. Il n'y aura donc pas d'intervention ni de prise en charge de leur part pour les déclarations de nids réalisées après cette date.

La FDGDON a été sollicitée à 18 reprises pour 14 nids détruits sur St Germain Le Gaillard, pour un montant de 1.420,00 €.

- Le groupe de travail "Surveillance des baignades et Équipements de Sportifs" se réunira le mardi 05 décembre 2023 à 17h30 au Pôle de Proximité des Pieux, salle des commissions. Mme FEUARDANT-LEFEVRE remplacera M. PRODEO à cette réunion puis Mme EUDES le remplacera pour toutes les autres réunions de ce groupe.

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	

Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	
Véronique LEFÈVRE	Absente
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	